

## Au sommaire

- 5 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**  
**Environnement.** Dispositions d'application des lois *Industrie verte* et de simplification en matière d'environnement  
**Baux d'habitation et à usage mixte.** Précisions relatives à la renonciation au droit au bail par le conjoint survivant
- 8 ENTREPRISE**  
**Sociétés et autres groupements.** Procédures de liquidation amiable et de TUP : de nouvelles mesures pour éviter la fraude  
**Entreprise.** Conditions d'application de la garantie de l'État prévue par la loi de finances pour 2024
- 10 FAMILLE - PATRIMOINE**  
**Associations / Fondations.** Mesures de dématérialisation et simplification administrative applicables aux organismes philanthropiques
- 11 FISCAL**  
**Impôts et taxes.** Communication gouvernementale concernant le nouveau régime fiscal des associés de SEL
- 12 RURAL**  
**Aménagement foncier.** Droit de préemption de la SAFER de Guyane
- 13 PROFESSION**  
**Professions.** Simplification de la procédure civile et mesures relatives aux professions réglementées  
**Notaires.** Carte 2023-2025 des zones d'installation des notaires : procès-verbal des opérations de tirage au sort

## À LA Une

### Demande de restitution de l'indemnité d'immobilisation : point de départ de la prescription

**P**ar un arrêt important du 11 juillet 2024, la Cour de cassation décide que le point de départ de la prescription pour demander la restitution de l'indemnité d'immobilisation en cas de non-réalisation de la condition suspensive de prêt est la date d'exigibilité de la créance, soit le jour de la défaillance de la condition suspensive, et non la date de la connaissance par le bénéficiaire du refus de restituer du promettant. La haute juridiction suit l'avis de la première avocate générale et privilégie un point de départ objectif à un point de départ glissant et subjectif résultant d'une appréciation *in concreto*. > **LIRE P. 1**